

<https://www.observatoire-collectivites.org/spip.php?article2537>

# Au journal officiel du 8 septembre 2011

- Actualité - Au journal officiel -



Publication date: lundi 12 septembre 2011

---

Copyright © Observatoire Smacl des risques de la vie territoriale - Tous  
droits réservés

---

# Couverture du territoire par les services d'accès à internet / Devoir de conseil des mutuelles en matière de commercialisation de produits d'épargne et de produits d'assurance vie

[1]

---

## Communications

– Arrêté du 31 août 2011 homologuant la décision n° 2011-0702 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 9 juin 2011 précisant les **[modalités d'élaboration et de vérification des informations relatives à la couverture du territoire par les services d'accès à internet en situation fixe]** NOR : INDI1121650A

---

## Economie

– Décret n° 2011-1064 du 6 septembre 2011 relatif au [devoir de conseil et à certaines opérations de prévoyance collective et d'assurance réalisées par les mutuelles et unions de mutuelles relevant du code de la mutualité](#) NOR : ETSS1106045D [2]

---

[L'intégralité du JORF n°0208 du 8 septembre 2011](#)



[1] Photo : © Kret

[2] Le décret renforce la protection des épargnants et des assurés en matière de commercialisation de produits d'épargne et de produits d'assurance sur la vie comparables. Il fixe les modalités de mise en œuvre des dispositions relatives au devoir de conseil et aux clauses

contractuelles requises pour certaines opérations de prévoyance collective.